BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 925

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

502 369 945 RCS Saint-Nazaire.
EVE-IMMO.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 6, chemin de Kerdauce, 44500 La Baule-Escoublac.
Date de commencement d'activité : 16 septembre 2026.
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE EVE LITTORAL, Société à responsabilité limitée, au capital de 500 euros, Siège social : 6, chemin de Kerdauce 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, 751 644 436 RCS ST NAZAIRE. ET, EVE-IMMO, Société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 euros, Siège social : 6, chemin de Kerdauce 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, 502 369 945 RCS ST NAZAIRE. AVIS DE PROJET DE FUSION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 septembre 2026, La société EVE LITTORAL, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est 6, chemin de Kerdauce, 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 644 436 RCS ST NAZAIRE, et la société EVE-IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6, chemin de Kerdauce 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 502 369 945 RCS ST NAZAIRE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société EVE LITTORAL par la société EVE-IMMO. La société EVE LITTORAL ferait apport à la société EVE-IMMO de la totalité de son actif, soit 244 292 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 252 805 euros. La valeur nette du passif apporté s'élèverait à 8 513 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société FIRST EVE, Société à responsabilité limitée au capital de 293 726 euros, dont le siège social est situé 6, chemin de Kerdauce 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, immatriculée sous le numéro 852 924 463 RCS ST NAZAIRE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La société EVE LITTORAL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 octobre 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SAINT NAZAIRE au nom des deux sociétés le 17 septembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

